

Le secrétaire parlementaire, qui, pendant un instant, n'a pas su exactement s'il présentait une motion ou s'il cherchait à obtenir le consentement unanime, s'est levé auparavant pour prétendre que certains amendements présentés en comité appuyaient leur amendement qui, selon eux, était suffisant. Les conservateurs et les néo-démocrates en ont également présenté en comité. Selon nous, l'amendement dont nous sommes saisis aujourd'hui est nécessaire. Il doit être absolument clair que les attributions d'un organisme ne doivent pas empiéter sur celles d'un autre. C'est tout ce que cet article de la loi essaie de préciser. Si la loi n'est pas claire, les bureaucrates ou un organisme peuvent se laisser emporter dans l'interprétation du libellé d'un article.

Je félicite le député d'Assiniboia (M. Gustafson) pour avoir présenté cet amendement qui mérite d'être appuyé. C'est ce que nous devons faire.

**M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake):** Monsieur le Président, c'est un véritable plaisir que de pouvoir prendre encore une fois la parole sur l'amendement à l'affreux projet de loi C-155 actuellement en discussion. Il m'apparaît, à moi comme à d'autres députés, que nous passons aujourd'hui les amendements à une cadence assez rapide. Cela a été signalé par le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Flis) dans son intervention assez embrouillée. Comme le député de Brandon-Souris (M. Clark) l'a dit, beaucoup d'entre nous ont été embrouillés par ce qui s'est passé à un certain moment, entre autres par les commentaires du secrétaire parlementaire du ministre des Transports.

Le gouvernement doit certainement être satisfait de la marche rapide des amendements aujourd'hui, car plus tôt la Chambre en aura fini avec eux, plus tôt il pourra se débarrasser du Nid-de-Corbeau. Plus les amendements sont réglés rapidement, et plus le gouvernement pourra se dépêcher de chasser de leur terre des milliers d'agriculteurs des Prairies en augmentant les frais de transport d'environ 400 p. 100.

Il est probable que les conservateurs eux aussi sont très heureux de l'étude rapide des amendements aujourd'hui. Ces dernières semaines, nous les avons vus verser des larmes de crocodiles sur le terrible effet que la hausse des tarifs de chemins de fer va avoir pour les agriculteurs des Prairies. Mais songent-ils sérieusement à sauver le Nid-de-Corbeau? Il y a à peine quelques semaines, le député de Végréville (M. Mazankowski) montrait dans le débat un zèle de néophyte à sauver le Nid-de-Corbeau. Il a affirmé que les agriculteurs n'avaient pas les moyens de payer des hausses de tarifs de chemins de fer, et que le gouvernement devrait surseoir pendant trois ans à la suppression du tarif du Nid-de-Corbeau, pour que les revenus des agriculteurs puissent augmenter. J'ai lu il y a quelque temps dans le *Western Producer* que le député venait de renoncer à son idée de moratoire de trois ans. Cela ne peut vouloir dire qu'une chose, j'imagine, soit qu'il est de nouveau du côté du gouvernement, pour appuyer la fin du tarif du Nid-de-Corbeau. On en est réduit aux conjectures.

Il y a quelques jours également, j'ai lu dans le *Globe and Mail* un compte rendu du débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau. Il y était affirmé que certains conservateurs dont le nom n'était pas précisé espéraient que le gouvernement se dépêcherait de demander une attribution de temps afin, j'imagine, de tirer d'embarras ses amis conservateurs. Il se pourrait même

### Transport du grain de l'Ouest—Loi

qu'il y ait en ce moment des tractations en marche, que libéraux et conservateurs concluent une nouvelle alliance impie pour escroquer les agriculteurs des Prairies.

**M. McDermid:** C'est une honte!

**M. Epp:** Règlement!

**M. Forrestall:** Vous ne serez qu'une autre jolie frimousse des Prairies.

**M. Sargeant:** Je suppose que nous devons éprouver de la sympathie à l'égard des conservateurs. La position officielle de leur chef est tout simplement qu'il souhaite en arriver à une position conservatrice unanime au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Cela ne nous laisse pas grand-chose à réfléchir. Toutefois, je crois que ce sont les conservateurs des Prairies qui sont le plus à plaindre. Lorsqu'ils sont rentrés dans leur circonscription, cet été, ils ont découvert que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau était effectivement très important pour les producteurs céréaliers. Plus encore, il est très important pour toute l'économie des Prairies. Nos collègues conservateurs des Prairies se sont rendu compte qu'il valait mieux pour eux qu'ils défendent le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau dès leur retour ici.

**Une voix:** Sans vraiment le défendre.

**M. Sargeant:** Exactement. Ils ont fait grand cas de leur foi subite dans le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le gouvernement en est manifestement venu à croire, et avec raison, que les conservateurs étaient prêts à marchander le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Cela ne devrait surprendre personne ici. Ce ne devrait pas être une surprise, surtout compte tenu du nombre plutôt limité de conservateurs qui ont pris la parole au cours du présent débat. Ils sont à peu près trois fois plus nombreux que nous, ce qui leur donne le droit d'inscrire trois fois plus d'intervenants. Le mieux qu'ils ont pu faire jusqu'à maintenant, c'est d'en inscrire un pour chacun de nos intervenants. Dans leur défense du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ils font figure de tigre de papier. Je ne peux qu'espérer que les agriculteurs de leurs circonscriptions s'en rendront compte avant qu'il ne soit trop tard.

Les amendements que nous débattons à l'heure actuelle, soit la motion n° 39 du député d'Assiniboia (M. Gustafson) et la motion n° 40 du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), sont tous deux importants, même si l'un l'est manifestement plus que l'autre. Ils tentent tous deux de protéger l'autorité de la Commission canadienne du blé contre les vastes pouvoirs que le projet de loi accorderait à l'administrateur de l'Office du transport du grain. La motion n° 40 est nettement la meilleure des deux motions. Elle tient compte davantage des inquiétudes qu'a formulées le commissaire en chef de la Commission du blé, Esmond Jarvis, quand il a comparu devant le comité des transports l'été dernier. Voilà pourquoi il faudrait adopter la motion n° 40.

• (1750)

Pourquoi donc? Le libellé de ces deux motions est à peu près identique, à cette différence près que l'amendement proposé par mon collègue, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), précise que les fonctions de l'administrateur ne limiteront nullement les pouvoirs conférés à la Commission canadienne du blé aux termes de l'alinéa k), article 21 de la loi sur la Commission canadienne du blé ou en vertu des décrets du conseil